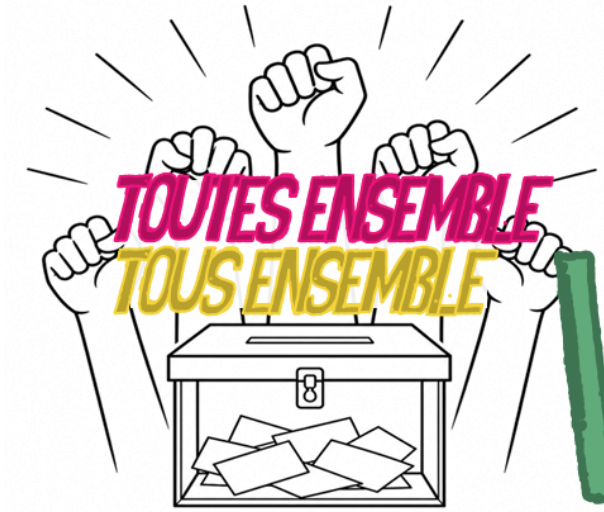


DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTEZ

Union Syndicale Nationale Travail - Emploi Formation Pro
la cgt

Sud Travail Affaires sociales
Solidaires Fonction Publique

Bilan du mandat CGT SUD FSU à la F3SCT ministérielle concernant le mandat 2023-2026

PLUS QUE JAMAIS, LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CŒUR DE NOS COMBATS !

Les élections professionnelles approchant, il est temps pour nos organisations syndicales de tirer le bilan du mandat exercé par nos représentant·es depuis début 2023.

Ce mandat de 4 ans post-OTE a été l'occasion pour l'administration de tenter en permanence de se dédouaner et de fuir ses responsabilités, arguant systématiquement, et malgré nos arguments, d'une incompétence matérielle s'agissant des conditions de travail des agent·es en DDETS/PP.

Malgré ce désaccord de fond, nous n'avons pas cessé au cours de ces 4 années d'imposer, dans les discussions, les situations de travail de nos collègues relevant, selon la DRH, de la compétence du ministère de l'intérieur et donc d'une autre instance de dialogue social, ce qui nous a permis d'arracher ici ou là quelques interventions ou réactions de la part des services de la DRH.

Bien que la liste CGT/SUD/FSU soit majoritaire à elle seule, nous avons en permanence cherché l'unité syndicale au sein de l'instance, proposant notamment des délibérations et des motions unanimes.

Pour rappel, le précédent mandat du CHSCT Ministériel s'était achevé sur le vote unanime des organisations syndicales d'un recours à une expertise pour risque grave en matière de risques psychosociaux, s'appuyant sur nos constats de terrain.

Si l'administration a, tout au long du processus, traîné des pieds pour sa mise œuvre, elle a malgré tout abouti à un rapport d'expertise (présenté en juin 2026… soit 3 ans et demi après le vote de l'instance !) confirmant l'exposition des agent·es à de multiples facteurs de RPS un peu partout en France, quelle que soit la structure d'affectation. Désormais, après avoir joué la montre pour présenter le rapport, l'administration se précipite pour bâcler un pseudo plan d'action qui est loin d'être à la hauteur des enjeux !

Pour notre part, pas question de tourner la page ! Nous continuerons à défendre la nécessité d'un véritable plan d'action avec en priorité un renforcement des effectifs dans l'ensemble des services et une rupture avec la politique du chiffre qui continue à faire tant de dégâts parmi nos collègues.



Une partie significative de ce mandat a également été consacrée à dénoncer continuellement la politique de l'Etat en matière de relogement des services et à mettre en évidence la dégradation majeure des conditions de travail liée à la mise en œuvre des bureaux partagés au nom de la baisse du nombre de m2 par agent·e.

Depuis 2014, nous luttons pour que l'inspection du travail puisse, conformément aux textes, intervenir dans nos services comme elle le fait dans l'ensemble de la fonction publique. 11 ans après, le duo DRH / DGT n'a pas trouvé mieux que de pondre une instruction par laquelle c'est l'employeur public qui choisit son inspecteurice ! Le Medef en a rêvé, le ministère l'a fait !

Précisons en outre que ce mandat s'est déroulé dans un contexte social et politique d'attaques continues contre les droits des travailleurs·euses et des agent·es : des attaques du gouvernement avec la réforme des retraites notamment, des attaques du patronat et notamment des agriculteurs, ayant conduit à de graves incidents contre nos locaux et nos collègues, des attaques de notre ministère contre celles et ceux qui tentent de résister aux méthodes de management toxique, des attaques du premier ministre contre les contrôles du 1er mai...

En pratique, nos élu·es nationaux·les ne font pas que siéger en réunion. Au quotidien, ils et elles apportent leur soutien et leurs conseils aux représentant·es qui siègent dans les instances locales, notamment lorsque les directions locales refusent illégalement les enquêtes légitimes ou encore la reconnaissance des accidents de service.

Notre constat : l'administration est en dessous de tout en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail

Face à une administration dont le mantra est : « différer, repousser, temporiser », les représentant·es du personnel n'ont de cesse de pousser les représentant·es de l'Etat employeur à prendre leurs responsabilités et traiter les problèmes qui relèvent de leur responsabilité : l'amélioration des conditions de travail et la préservation de la santé des agent·es en fait bien évidemment partie. Cette opiniâtreté passe par remettre à l'ordre du jour les sujets insuffisamment ou mal traités et à exiger un suivi des interventions demandées à l'administration. Nombres de sujets n'ont pas reçu un traitement adéquat en instance comme, par exemple, une analyse des risques professionnels liés aux applicatifs de la DGFEP : nous avons fait face à une ERREUR 404 toujours pas résolue à ce jour. Le sujet de l'introduction de l'intelligence artificielle a fait l'objet de débats mais la lenteur de l'administration à évaluer et prévenir les risques liés à l'introduction de cette nouvelle technologie laisse craindre une mise devant le fait accompli.

Pour que ça change : renforçons le poids des syndicats combatifs à la F3SCT Ministérielle

- Parce que les instances nationales ministérielles permettent notamment d'alerter sur des situations locales problématiques, ce qui contraint au moins l'administration à se justifier même si elle n'a pas envie de prendre des mesures.
- Parce que ces mandats offrent des prérogatives et donnent des outils aux représentant·es du personnel qui au bout du bout peuvent faire bouger les situations de nos collègues. Pour exemple l'expertise risque grave qui, si elle n'a pour l'instant rien résolu, a au moins permis d'objectiver les facteurs de RPS auxquels les agent·es de tous les services sont exposé·es et de mettre en exergue que la principale cause des risques professionnels c'est le manque de moyen humain et donc de mettre le sujet des effectifs au cœur de nos discussions, sujet dont l'administration ne veut jamais débattre avec nous.
- Parce que nous ne sommes pas dupes sur la stratégie de l'épuisement et les manœuvres dilatoires permanentes mises en œuvre par notre administration, prouvant que nous sommes au bon endroit et que nous abordons les vrais sujets qui concernent la santé, la sécurité et les conditions de travail de nos collègues.
- Parce que nos déclarations préalables et compte-rendus permettent de laisser des traces écrites s'agissant des conditions de travail de nos collègues et ainsi de responsabiliser notre employeur défaillant, lequel ne pourra pas dire, en cas de d'accident de service, de maladies professionnelles ou de suicide, « je ne savais pas ».
- Parce que, malgré tout, nous obtenons quelques avancées. Par exemple l'instruction sur la dotation en équipements de protection individuelle (EPI) et celle sur la responsabilité des chef·fes de service en matière de sécurité : quoi qu'elle en dise, c'est bien face à nos remontées permanentes de situations locales catastrophiques et non gérées par les directions locales, que la DRH s'est sentie obligée de prescrire, au moyen de plusieurs instructions, un certain nombre d'obligations. Concrètement, l'instruction EPI a eu pour effet de permettre dans certains départements que les agent·es de contrôle de l'inspection du travail soient doté·es d'équipements basiques nécessaires à l'exercice de leurs missions et de mettre un frein aux pratiques illégales des directions départementales et SGCD consistant à refuser la fourniture d'EPI « faute de budget ».

VOTEZ POUR DES REPRÉSENTANT·ES QUI NE LÂCHERONT RIEN DEVANT UNE ADMINISTRATION DÉFAILLANTE !

VOTEZ CGT-SUD !

TOUTES ENSEMBLE
TOUS ENSEMBLE

union fédérale des syndicats de l'État la cgt
Solidaires Fonction Publique